

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2019

---

MODERNISATION DE LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE - (N° 2142)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 75 (Rect)

présenté par  
M. Garcia

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:**

L'annexe à la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes est ainsi modifiée :

1° À la fin du 3, les mots : « et des postes » sont remplacés par les mots : « , des postes et de la distribution de la presse »;

2° Le 5 est supprimé.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.